



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 51247

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le transfert aux régions de la gestion des pôles de compétitivité. Selon le schéma envisagé par le Gouvernement, une entité juridique propre représenterait et animerait chaque pôle de compétitivité à savoir, le développement économique et emploi, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, la formation professionnelle et le transport. En d'autres termes, cette entité dite aussi « structure de gouvernance » accorderait une place importante aux acteurs industriels, scientifiques et académiques dans ses instances dirigeantes, tout en permettant la représentation des collectivités territoriales intéressées. Il lui demande de lui préciser les modalités d'organisation des relations entre les pôles de compétitivité, l'État et les collectivités locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51247

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1996

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)